

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20180112-D_2018_1_6-DE 8, place du champ de foire
Reçu le 08/02/2018 16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2018_1_6

L'an deux mille dix huit , le vendredi 12 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 05 Janvier 2018

Présents : 18

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Votants : 20

**Objet : Fixation de l'indemnité
représentative de logement (IRL)
pour 2017**

Pouvoirs :

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame RELET Graziella

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame SOULET Sandrine, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Préfet relatif à la fixation de l'indemnité représentative de logement (IRL) pour 2017 pour les instituteurs et directeurs d'école ne bénéficiant pas d'un logement de fonction.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Chaque année, conformément aux dispositions de l'article R.212-9 du code de l'Education, le Préfet du département doit fixer le montant de cette indemnité, après avis des conseils municipaux.

Après avis du Comité des Finances Locales, Monsieur le Préfet de la Charente propose de procéder à la reconduction à l'identique du montant de 2016 de l'Indemnité Représentative de Logement, soit pour l'année 2017, un montant de base de l'IRL de 2 185.00 €.

Après avoir examiné cette proposition et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition de Monsieur le Préfet de la Charente concernant le montant de l'IRL pour l'année 2017.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/01/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 8 FEV. 2018

Le Maire,
Michel CARTERET.

